

Mafia du CO2: le cadavre et la bague

PAR FABRICE ARFI

ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2017



La bague retrouvée près du cadavre de Samy Souied, le 14 septembre 2010. © DR/Mediapart

Une expertise judiciaire vient pour la première fois mettre à mal la version de l'escroc Arnaud Mimran dans l'enquête sur l'assassinat de Samy Souied, son associé dans "l'escroquerie du siècle" aux quotas carbone. Révélations sur une intrigue criminelle digne des *Affranchis*, qui tourne autour d'une bague.

Ce jour-là, comme tous les jours, quelques voitures stationnent en épi devant le palais des congrès de Paris, vaisseau de béton situé porte Maillot, à quelques centaines de mètres de l'Arc de triomphe. Mais ce 14 septembre 2010, entre une Fiat Panda bleue et une Mercedes Classe C grise, garées de manière impeccablement parallèle, il y a un homme allongé.

C'est un cadavre. Et sous la Fiat bleue, il y a une bague. Le bijou représente une tête de mort constellée de diamants.



La bague retrouvée près du cadavre de Samy Souied, le 14 septembre 2010. © DR/Mediapart

Il est un peu plus de 20 heures. Le corps sans vie qui gît sur le dos, atteint de six balles dont deux se sont logées dans le cœur, est celui de l'un des escrocs du siècle. Assassiné avant d'avoir été jugé, Samy Souied, 45 ans, était une figure de la mafia du CO₂. Entre l'automne 2008 et le printemps 2009, une *camarilla* d'affairistes a dérobé au nez et à la barbe de l'État français au moins 1,6 milliard d'euros, selon la Cour des comptes – certaines sources confidentielles à Bercy évoquent plutôt le chiffre de 3 milliards –, sur le marché boursier des droits à polluer (*lire ici pour comprendre l'arnaque*).

La filière Souied, composée, outre du défunt Samy, du *golden boy* Arnaud Mimran et du vagabond millionnaire Marco Mouly, a représenté à elle seule 285 millions d'euros détournés.

Quelques mois seulement après la fin du casse, l'histoire a basculé dans une ambiance de film à la Scorsese, façon *Les Affranchis*. Les assassinats, liés au magot du CO₂, à ses acteurs et leurs rancœurs, ont succédé aux assassinats. Alors que les différents volets financiers de l'affaire se soldent les uns après les autres par des procès retentissants, les crimes de sang demeurent impunis (*voir notre précédente enquête*).

En première instance comme en appel – le dernier jugement date de juillet –, Mimran et Mouly ont été condamnés à huit ans de prison ferme, peine qu'ils sont en train de purger, pour leur participation active dans l'escroquerie aux quotas carbone. Le premier faisait office de "financier" de la bande et le second de "commercial". Le troisième, l'absent, Samy Souied, était le boss.



De gauche à droite : Arnaud Mimran, Samy Souied (assassiné) et Marco Mouly, les trois associés de l'affaire du CO2, selon les juges. © DR

Sept ans après les faits, son assassinat porte Maillot est toujours, d'un point de vue judiciaire, une histoire sans suspect. Mais les choses vont peut-être changer. L'enquête avance enfin, à la faveur de l'arrivée d'un nouveau juge d'instruction, Benoist Hurel.

La bague à tête de mort découverte à côté de la victime se retrouve aujourd'hui au centre de l'intrigue criminelle, selon des informations obtenues par Mediapart.

Le jour de sa disparition, Samy Souied, exilé en Israël depuis plusieurs années, avait rendez-vous avec son associé, Arnaud Mimran. C'était la seule raison de sa venue à Paris. Il devait faire l'aller-retour dans la journée.

Souied, Mimran : deux parcours de vie très différents pour un même magot. Samy Souied est un enfant du quartier parisien de Belleville, juif tunisien des années 1960, déscolarisé avant d'avoir mué, devenu riche à force d'escroqueries en tous genres, puis ultrariche grâce au jackpot inespéré du CO₂ – on parle de 120 millions d'euros de profits personnels.

Arnaud Mimran, lui, a grandi dans un milieu bien plus aisé, avec un père qui a fini sa carrière en tant que haut dirigeant du groupe Vinci. Trader, noceur, hâbleur, Mimran a toujours dansé avec les millions et

les relations, jusqu'à devenir un encombrant financier du premier ministre israélien Benjamin Netanyahu (*lire ici, ici ou là*).

Paradoxalement, le CO₂ ne lui a rapporté "que" 10 millions d'euros de plus-value personnelle bien qu'en tant que financier du groupe, et grâce à son carnet d'adresses, il soit celui qui a permis de lever le plus de fonds pour alimenter l'escroquerie. Le principe était simple : plus vous investissiez sur le marché financier des droits à polluer, plus vous gagniez de l'argent – c'est la loi boursière – et plus vous pouviez éluder la TVA. C'est la loi des escrocs.

Et ainsi de suite.

Un an après la fin de l'arnaque, Arnaud Mimran s'est mis en tête, selon plusieurs témoignages recueillis par Mediapart et dont certains figurent également dans différentes procédures judiciaires, de convaincre Samy Souied de lui confier beaucoup d'argent – il est question de plusieurs dizaines de millions d'euros – pour les blanchir dans des opérations boursières.



Le député UDI Meyer Habib et Arnaud Mimran en novembre 2012. © Mediapart

Mimran ne lâche plus Souied d'une semelle. Il est prêt à tout pour amadouer son associé dans le CO₂, raconte un témoin de cette période faste. En juin 2010, à l'occasion d'un mariage auquel les couples Mimran et Souied assistent, Samantha, la femme de Samy, tombe en arrêt devant une bague que porte Anna, la femme d'Arnaud à l'époque. La bague à tête de mort. Le bijou, vendu entre 12 000 et 15 000 euros, est fabriqué en Asie par le grossiste Vendôme Joaillerie, propriété du député français Meyer Habib, un ami de Mimran, avec lequel **il est par ailleurs associé dans une société** en Israël.

Ni une ni deux, quelques jours plus tard, Vendôme Joaillerie livre gratuitement un exemplaire de la bague à Arnaud Mimran – parce que « *c'est un ami* », selon

la femme de Meyer Habib – pour que Samy Souied l’offre à son épouse. Ce qu’il fera dès son retour en Israël. Problème : la bague n’est pas à la bonne taille.

L'expertise judiciaire qui affaiblit Mimran

En attendant de voir ce qu’il peut faire pour cette histoire de bague, Mimran continue de sortir le grand jeu à Souied. Il lui ouvre largement les portes de l’insouciance, mais plutôt celles qui coûtent très cher. Mimran emmène Souied (et Mouly) à Las Vegas en août 2010. Au programme : folles virées dans les casinos et leurs palaces, le Wynn ou le Bellagio, avec des lignes de crédit d’un million de dollars. Marco Mouly résumera le séjour à sa manière : « *Nous sommes restés trois jours sur place à jouer, à perdre, à boire et à baiser.* »



Arnaud Mimran avec Benjamin Netanyahu, l'actuel premier ministre israélien, en août 2003 à Monaco. © Mediapart

Début septembre 2010, Samy Souied et sa femme viennent passer quelques jours à Paris – ils logent dans le luxueux hôtel George V. Mimran vient y retrouver le couple. Samy en profite pour redonner la bague à tête de mort à Arnaud afin qu’il la fasse agrandir à la bonne taille pour sa femme. Les deux hommes discutent aussi business. « *Le jour où nous étions à l’hôtel George V, quelques jours avant la mort de Samy, j’ai vu Samy qui n’était pas très bien. Il était pensif et quand je lui ai demandé ce qu’il avait, il m’a dit : “Je ne sais pas, je ne le sens pas trop, Arnaud.” Il ne m’a rien dit de plus* », a confié Samantha Souied, le 14 septembre dernier, au juge Hurel.

Dans un ancien procès-verbal d’audition, rédigé par la brigade criminelle le soir de l’assassinat de Samy Souied, Arnaud Mimran avait déclaré : « *Samy était venu la semaine du 6 septembre [2010] et j’avais insisté pour qu’il revienne assez rapidement pour un*

placement boursier qu’il voulait faire au sujet d’une société. » Les enquêteurs n’avaient pas cherché à en savoir plus à l’époque sur ce mystérieux placement.

Un témoin sous X, entendu en octobre 2013 sous le n° 114, se montrera plus précis : « *Début 2010, Arnaud [Mimran] propose des placements en Bourse. [...] Lors de la première opération, Samy Souied investit environ 20 millions d’euros. [...] Arnaud arrive à lui prendre quasiment 30 millions d’euros pour une deuxième opération.* » Mais pour le témoin protégé, il ne s’agissait rien d’autre que d’une « *masquerade financière* ». « *L’échéance qui est donnée à Arnaud pour finir son opération et rendre à Samy son investissement et les bénéfices, c’est-à-dire le moment de faire les comptes, est décidée le jeudi 9 ou le vendredi 10 septembre 2010, soit la semaine précédant la mort de Samy.* »

Rendez-vous est donc pris entre les deux hommes le 14 septembre 2010 à Paris. Ce jour-là, Mimran et Souied se voient une première fois en début d’après-midi, vers 15 heures, puis une deuxième fois en fin d’après-midi, à 18 heures. Après quoi, Samy Souied rejoint des amis porte Maillot, avant de repartir pour l’aéroport et de rentrer chez lui, en Israël. En théorie, du moins.

La suite est racontée par Arnaud Mimran lors d’une de ses auditions par la police en 2010. « *Après son départ, je suis monté dans ma chambre et j’ai vu une bague appartenant à sa femme qu’elle m’avait confiée il y a une semaine environ afin de la faire rétrécir ou agrandir. [...] J’avais oublié de lui donner quand il est venu à la maison. Sa femme me l’avait confiée dans la semaine du 6 septembre. Samy voulait ramener la bague à sa femme.* »

Mimran essaie d’appeler Souied pour savoir s’il se trouve toujours porte Maillot. En vain. Il est alors 19 h 57. Il parvient finalement à joindre son associé sur le portable d’un ami présent sur place. Arnaud Mimran : « *Je lui ai dit que j’arrivais les rejoindre au palais des congrès pour lui rapporter sa bague. [...] Je lui ai dit que s’il ne voulait pas se faire tuer, il valait mieux qu’il ne rentre pas sans ça et je lui ai tendu sa*

bague. Je lui ai donné la bague et dans les quelques secondes qui ont suivi, je ne sais même pas ce qui est arrivé. »

Ce qui est arrivé s'appelle une opération commando. Deux hommes en scooter arrivent porte Maillot. Celui qui est assis à l'arrière abat froidement Samy Souied de six balles de 7.65 au moment même où Arnaud Mimran tend la bague à tête de mort à la victime. Souied est le seul visé, le seul touché. Il s'écroule, la bague tombe et roule sous la Fiat Panda bleue.



La scène de crime de l'assassinat de Samy Souied, porte Maillot. © DR



La bague à tête de mort retrouvée sur la scène de crime. © DR

Aussi incompréhensible que cela puisse paraître, il aura fallu attendre 2016 et l'impulsion du nouveau juge Hurel pour qu'une expertise judiciaire soit diligentée afin de répondre à une question toute simple : la bague qu'Arnaud Mimran était si pressé de rendre à Samy Souied le jour de son assassinat a-t-elle été agrandie comme le lui avait demandé ce dernier ? La réponse, tenue secrète jusqu'ici, est tombée le 18 mai 2016 : non, sans le moindre doute. « *Je peux conclure que cette bague dont le tour de doigt est 53 n'a pas été mise à grandeur après sa fabrication* », écrit, catégorique, dans son rapport, l'expert missionné par la justice.

Pour la première fois dans cette enquête, un élément matériel vient contrecarrer les dires d'Arnaud Mimran. Dès lors, pourquoi Mimran a-t-il rendu une bague non modifiée à Samy Souied, alors que celui-ci la lui avait redonnée afin précisément qu'il la fasse agrandir ? Cette précipitation à rendre le bijou cache-t-elle autre chose ? Nul ne peut encore le dire avec certitude.

Mais depuis le début de l'enquête, les policiers de la brigade criminelle se demandent si Arnaud Mimran n'avait pas pour fonction de désigner la cible aux tueurs. C'est du moins ce qui ressort d'un procès-verbal de 2011 dans lequel les enquêteurs notent que Mimran leur a fait à plusieurs reprises une description particulièrement précise des vêtements que la victime portait le jour des faits. « *Une telle précision dans la tenue vestimentaire est étonnante et peut laisser penser qu'elle a été utilisée pour fournir un signalement précis afin d'identifier et de désigner comme cible Samy Souied parmi d'autres individus* », finiront par demander les policiers à Mimran. L'intéressé niera farouchement. « *Je sens que tous les projecteurs sont braqués sur moi mais je n'ai rien à voir dans cette affaire* », implore l'escroc.

Marco Mouly a dû reconnaître en audition qu'« *à la mort de Samy Souied, tous les regards se sont portés sur Arnaud Mimran à cause de l'histoire de la bague* ». « *D'autant, a-t-il ajouté, qu'au moment des obsèques de Samy, Arnaud n'était pas là et il a été dit qu'il a été faire la java, ça ne se fait pas.* »

De leur côté, les trois juges d'instruction qui se sont chargés de démêler les fils de l'escroquerie du CO₂, Guillaume Daieff, Serge Tournaire et Renaud Van Ruymbeke, ont écrit en 2015 que les rapports financiers entre Mimran et Souied « *éclairent d'une manière intéressante l'enquête sur le meurtre* » du second.

Le témoin n° 114 est bien plus catégorique : « *Mimran est le commanditaire du meurtre de Samy Souied.* » Perclus de dettes, il aurait, selon ce témoin, fait éliminer son associé. Ce que Mimran, déjà mis en examen dans une sordide histoire d'enlèvement, de séquestration et d'extorsion de fonds d'un financier suisse, n'a jamais cessé de démentir avec force. De fait, bien que placé un temps sous surveillance téléphonique, Arnaud Mimran a toujours été entendu dans ce dossier comme simple témoin et jamais comme mis en cause.

Le 14 septembre 2017, soit sept ans jour pour jour après l'assassinat de Samy Souied, sa veuve a confirmé dans le cabinet du juge Hurel qu'Arnaud

Mimran avait une dette à l'endroit de son mari : « L'année suivant la mort de mon mari [...], Arnaud Mimran m'avait dit qu'il devait de l'argent à mon

mari, et qu'il allait me le donner. Il ne m'a pas dit pourquoi il lui devait de l'argent, ni combien il lui devait. »

Elle a ajouté : « *Finalement, il ne m'a jamais rien donné. »*

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.